

CONDITIONS GÉNÉRALES



ANNULATION

Si le locataire souhaite annuler la réservation, il peut envoyer un e-mail au propriétaire. La date de réception de l'e-mail détermine la partie du montant de la location qui sera due à titre de frais d'annulation :

42 jours à l'avance : gratuit

29 à 42 jours à l'avance :

20 % du montant de la réservation

7 à 29 jours à l'avance :

80 % du montant de la réservation

6 à 0 jours à l'avance :

100 % du montant de la réservation

Paiements et remboursements dans un délai de 8 jours.

Conseil : souscrivez une assurance annulation après avoir effectué votre réservation.

Le propriétaire se réserve le droit d'annuler le contrat de location en cas de force majeure. Si le locataire ne respecte pas les délais de paiement, le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation et a droit à une indemnité de 20 %.

En réservant le logement, le locataire déclare avoir lu et accepté toutes les conditions générales et le règlement intérieur tels que définis ci-dessous. Toute réservation implique une signature.

Une fois la réservation effectuée, nous vous confirmerons la période de réservation par e-mail et vous demanderons un acompte et une caution. La réservation sera confirmée après réception du paiement. Le paiement doit être effectué dans les 5 jours ouvrables suivant la réservation, par virement bancaire. Le relevé de paiement et la réservation constituent ensemble le contrat de location complet.

CLÉS

Deux jours avant votre arrivée, vous recevrez par e-mail les informations et instructions nécessaires pour la remise des clés.

INVITÉS

Lors du processus de réservation, le locataire doit indiquer la durée du séjour, le nombre de personnes (y compris les enfants et les bébés) et leur identité. La propriété peut accueillir jusqu'à 6 personnes et n'est pas spécialement équipée pour les jeunes enfants ou les bébés. Il est interdit de séjourner dans la propriété avec plus de personnes que le nombre spécifié au préalable, sous peine de résiliation immédiate du contrat de location.

DOMMAGES

Les dommages doivent être signalés au propriétaire. Les dommages irréversibles, les réparations ou les nettoyages spécialisés seront déduits de la caution. Les dommages excessifs peuvent entraîner des frais supplémentaires.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

Une caméra est installée à l'entrée extérieure de la propriété. Elle permet d'enregistrer les mouvements sur la terrasse avant, mais ne peut enregistrer aucun mouvement à l'intérieur ni sur la terrasse côté piscine. Il est interdit de couvrir ou de désactiver la caméra de quelque manière que ce soit, afin de protéger la propriété contre le vol, le vandalisme et l'occupation illégale.

LÉ GALITÉ

Le propriétaire n'est pas responsable des accidents survenant dans le logement ou sur le terrain environnant. L'utilisation des installations se fait à vos propres risques. Le propriétaire n'est pas responsable en cas de cambriolage ou de vol. Le locataire doit fermer la propriété et le domaine à son départ et pendant la nuit. Toute utilisation anormale entraînant des dommages sera considérée comme du vandalisme.

Le propriétaire ne peut être tenu responsable des dommages causés par le locataire, à l'intérieur ou à l'extérieur de la propriété.

LES FÊTES SONT STRICTEMENT INTERDITES et entraîneront l'intervention immédiate de la police.

En cas de perturbation grave du voisinage ou de la communauté, les locataires se verront refuser l'accès à la propriété, le contrat de location sera immédiatement résilié et le locataire n'aura droit à aucun remboursement ni indemnisation.

D É P Ô T

Le paiement d'une caution est obligatoire. Le montant de la caution s'élève à 300 €. Le remboursement sera effectué endéans les 8 jours suivant la fin du contrat de location. Les dommages seront déduits de la caution.



PRIX, FRAIS ET COMMISSIONS

Le prix indiqué au moment de la réservation comprend l'eau et le wifi. L'électricité est comprise jusqu'à 85 kWh/semaine, au-delà 0,50 €/kWh. La propriété est équipée de compteurs numériques intelligents pour l'eau et l'électricité. Une consommation excessive n'est pas autorisée et peut entraîner des frais supplémentaires.

La propriété est équipée de draps, de serviettes de bain, de torchons de cuisine et de serviettes de plage.

Frais obligatoires : nettoyage final professionnel de 200 €.

Clé perdue : 150 €

Taches excessives ou irréversibles sur le linge : 50 € par article ; les housses de matelas et les housses de couette sont comptées séparément.



- Il est interdit de régler les minuteries de la climatisation.
- Le protège-matelas ne doit en aucun cas être retiré. L'utilisation de linge de lit (couvertures et taies d'oreiller) est obligatoire.
- L'utilisation du barbecue est uniquement autorisée sur la terrasse avant, et non sur la terrasse près de la piscine.
- Il est interdit d'allumer un feu, de brûler des bougies ou d'utiliser des appareils externes présentant un risque accru d'incendie.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur et près de la piscine.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.
- Le locataire prend soin de la propriété comme une personne raisonnable et prudente. La propriété doit être libérée dans le même état qu'à l'arrivée. Les meubles et les appareils électroménagers doivent être utilisés conformément à leur utilisation.
- Le locataire est responsable de l'élimination de ses propres déchets.
- Le nettoyage final professionnel est obligatoire. Le nettoyage par le locataire est apprécié, mais ne remplace pas le nettoyage final.
- Le locataire est responsable de tout dommage ou pollution permanente de la propriété et de son mobilier. Le propriétaire est en droit de demander une indemnisation.

PISCINE ET COMMUNAUTÉ

- Les règles communes s'appliquent et sont affichées près de la piscine.
- Heures d'ouverture de la piscine : 9h - 00h.
- Le verre est interdit dans l'enceinte de la piscine. Des gobelets et des bols en plastique sont disponibles dans la propriété.
- La propriété est située dans un quartier calme. Des restrictions sonores s'appliquent de 00h à 09h afin de respecter le repos de chacun. Veuillez éviter tout bruit excessif à tout moment.

RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE COPROPRIÉTAIRES « LA LLANA BEACH IX »

1. Les règles de la communauté doivent être respectées par les propriétaires, les locataires et les visiteurs (ci-après dénommés « tout le monde »). Ces règles peuvent être modifiées chaque année lors de l'assemblée générale des copropriétaires, si nécessaire.
2. Les suggestions, observations et plaintes peuvent être adressées au président ou au syndic.
3. Tout le monde doit veiller à la propreté à l'intérieur et autour de La Llana Beach IX. Compte tenu du coût de l'entretien général, les parties communes doivent être traitées avec le plus grand respect afin d'éviter tout dommage à l'infrastructure, aux objets ou aux personnes qui les utilisent. Il n'est pas permis d'utiliser les parties communes pour des activités autres que celles décidées par l'assemblée générale.
4. En cas de casse ou de dommages dus à une négligence ou à une utilisation inappropriée de (certaines parties de) la zone commune, la personne responsable sera tenue pour responsable et devra payer les dommages.
5. Les activités qui causent du bruit ou qui peuvent être considérées comme gênantes pour les voisins ne sont pas autorisées et les cohabitants doivent toujours respecter le droit à la tranquillité. Cela s'applique en particulier entre minuit et 9 heures du matin, car ces heures sont considérées comme les heures normales de repos.
6. Il est interdit de modifier l'architecture du bâtiment (liste non exhaustive : façades, terrasses, balustrades, murs de terrasse, etc.). Même temporairement. Afin de maintenir l'uniformité au sein du complexe, seuls les auvents/toldos de couleur beige sont autorisés. De plus, tous les murs extérieurs doivent rester blancs et ne peuvent être peints dans aucune autre couleur.
7. Il est interdit d'apposer des panneaux (publicitaires), des antennes paraboliques ou tout autre objet sur les balcons, les façades, les colonnes ou les fenêtres des appartements sans l'autorisation écrite de la communauté des propriétaires. La seule exception à cette règle concerne les panneaux « À vendre ».
8. Les places de parking privées ne peuvent être utilisées que pour garer des véhicules privés. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées pour des jeux.
9. Les parties communes ne sont accessibles qu'aux propriétaires/locataires et à leurs visiteurs. Un visiteur est défini comme une personne acceptée dans les locaux sur invitation du propriétaire/locataire. Cela peut inclure un séjour d'une nuit ou plus, et le propriétaire n'est pas tenu d'être présent pendant cette période.
10. En cas de location : les invités doivent recevoir une copie du règlement de la communauté dans le cadre du contrat de location. Le locataire sera tenu de respecter et de suivre ces règles.
11. Les portes d'entrée donnant sur la rue, le jardin et la piscine doivent être fermées de l'extérieur à tout moment pour des raisons de sécurité.
12. Les parents doivent surveiller leurs enfants qui jouent dans le jardin et autour de la piscine; s'assurer qu'ils n'utilisent pas de vélos, d'escabeaux ou de skateboards et ne jouent pas à des jeux de balle. Les jeux qui peuvent causer des nuisances ou gêner les voisins sont interdits. Les parents sont responsables du respect des règles par leurs enfants.

13. Les déchets doivent être placés dans des sacs correctement fermés et adaptés, en veillant à ce qu'ils ne coulent pas. Ils ne doivent en aucun cas, même temporairement, être déposés dans les couloirs, les escaliers, les entrées ou autres parties communes. Les sacs poubelles doivent être déposés dans les conteneurs publics situés dans les rues environnantes.

14. Les propriétaires des appartements situés au dernier étage doivent veiller, lorsqu'ils nettoient leur terrasse, à ce que l'eau ne tombe pas sur les terrasses situées en dessous. L'utilisation de la terrasse du dernier étage ne doit en aucun cas causer de nuisance aux propriétaires des terrasses du rez-de-chaussée, par exemple en jetant des cendres de cigarettes.

15. Il est interdit de stocker ou de garder des vélos, des meubles ou d'autres objets non autorisés dans les parties communes.

16. Afin de préserver l'apparence extérieure de la propriété, il est interdit d'accrocher du linge, des serviettes de plage ou tout autre objet sur les clôtures en verre des terrasses.

17. Les propriétaires ayant des animaux domestiques doivent respecter les règles suivantes et celles établies par les autorités : - Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse dans les parties communes à tout moment et ne sont pas autorisés à proximité de la piscine ou sur le gazon artificiel ; - Les animaux domestiques ne doivent en aucun cas faire leurs besoins dans les parties communes ; - Les animaux domestiques doivent être munis de leurs documents de santé et de vaccination ; - Les propriétaires doivent veiller à ce que leurs animaux domestiques ne fassent pas de bruit, en particulier pendant les heures de repos mentionnées à l'article 5.

18. Les règles suivantes doivent être respectées lors de l'utilisation de la piscine et du gazon artificiel :

- a. La piscine est ouverte de 9 h à minuit. Il est possible de se baigner en dehors de ces horaires à condition de respecter le silence et de prendre en considération l'entretien, ce qui s'applique également aux horaires d'ouverture de la piscine.
- b. Il est obligatoire de se rincer avant d'utiliser la piscine, conformément aux normes sociales et hygiéniques.
- c. Le port d'un maillot de bain approprié est obligatoire. Les maillots de bain appropriés comprennent : les bikinis, les maillots de bain une pièce, les shorts de bain. Les autres vêtements (de sport) et les bikinis ne sont pas acceptés.
- d. Il est interdit de réserver une place dans la piscine en y déposant une serviette ou un transat. Tous les objets personnels se trouvant dans et autour de la piscine, y compris les serviettes, les chaises, les matelas pneumatiques, les déchets, etc. doivent être retirés lorsque vous quittez la piscine.
- e. Le jet stream de la piscine doit toujours être éteint immédiatement après utilisation. Lorsque vous utilisez le jet stream, tenez compte des autres nageurs se trouvant à proximité immédiate, en particulier les enfants en bas âge.
- f. Pour des raisons de santé et de sécurité, veuillez ne pas apporter de verre dans l'espace piscine. Veuillez utiliser des gobelets en plastique pour les boissons, etc. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans la piscine. L'utilisation d'un barbecue ou d'un appareil similaire n'est pas autorisée dans l'espace piscine recouvert de gazon artificiel.
- g. Les enfants de moins de 12 ans doivent être surveillés par un adulte à tout moment dans l'espace piscine.
- h. L'utilisation d'appareils audio n'est pas autorisée, sauf avec des écouteurs.
- i. Il est interdit de fumer dans l'espace piscine.
- j. Il est interdit de jouer à des jeux ou de pratiquer d'autres activités, comme courir ou faire du bruit, car cela peut déranger les autres utilisateurs.